

Ce que je fais en tant qu'assuré

- Je fournis les documents demandés par l'Assurance Maladie.
- Je participe aux réunions d'informations et d'échanges proposées.
- J'effectue les démarches conseillées par l'assistant(e) social(e).
- Je donne mon avis en répondant au questionnaire de satisfaction.



BON À SAVOIR

Un(e) assistant(e) social(e) peut se rendre à mon domicile si je ne peux pas me déplacer.



Pour en savoir plus...

J'appelle le **3646** Service 0,06 €/min
+ prix appel
pour être mis(e) en relation
avec le service social de
l'Assurance Maladie.

Je retrouve toutes
les informations sur
le service social sur



Je me connecte à
« Mon compte »
sur **www.ameli.fr**,
rubrique « Ma messagerie /
Écrire un message ».
Je sélectionne
« Contacter le Service
social » dans les propositions
d'objet du message et
je formule ma demande.

Je note les contacts utiles au sein
du service social :

www.cramif.fr

mon
parcours
d'assuré



SERVICE SOCIAL

JE SUIS EN ARRÊT DE TRAVAIL



DIRCOM/CRAMIFCPUB - DL 02/2016 - Imp. CRAMIF

Service Social
l'Assurance
Maladie
Service Social
Ile-de-France

mon parcours d'assuré

Des offres et des services pour m'accompagner à chaque étape de ma vie.

La mission de l'Assurance Maladie n'est pas uniquement d'assurer mes remboursements de soins, elle m'aide aussi à mieux gérer ma santé.

En tant qu'assureur solidaire en santé, l'Assurance Maladie me permet d'être soigné(e) selon mes besoins, en cotisant selon mes moyens. Elle s'engage à me fournir des services d'information, d'accompagnement, de prévention et de dépistage. Son objectif : m'aider à agir sur ma santé, à comprendre et à anticiper mes dépenses.

Aujourd'hui, parce que je suis dans une situation difficile, l'Assurance Maladie met à ma disposition son service social. Il m'informe, m'accompagne dans mes démarches et me soutient pour trouver les solutions les plus adaptées à ma situation.

Ce que le service social de l'Assurance Maladie fait pour moi

JE SUIS EN ARRÊT DE TRAVAIL

- Je me pose des questions sur mes indemnités journalières (durée, montant,...).
- Je m'interroge sur la prise en charge de mes soins, les démarches à réaliser.
- Je suis préoccupé(e) par mon état de santé.
- Je m'inquiète des répercussions sur mes ressources, ma famille/mes proches, mon quotidien,...
- Je me pose des questions sur la reprise de mon travail.
- J'ai besoin d'en parler, d'être conseillé(e), d'être accompagné(e).



BON À SAVOIR

Le service social me contacte après 3 mois d'arrêt de travail. Il me propose une réunion d'informations et d'échanges et/ou un entretien individuel.

L'ASSISTANT(E) SOCIAL(E) :

- me reçoit, m'écoute en toute confidentialité et recherche avec moi les solutions les plus adaptées,
- m'aide à exprimer mes craintes, mes difficultés, mes besoins,
- m'informe sur les droits et les aides pour mes dépenses de santé,
- m'oriente et me guide dans mes démarches pour mes indemnités journalières, ma complémentaire santé, mes soins, mon retour au travail,
- me propose d'échanger avec d'autres personnes en arrêt de travail,
- m'accompagne tout au long de mon arrêt de travail.

L'assistant(e) social(e) devient mon interlocuteur privilégié.